

TROPHEE

DEPARTEMENTAL

JEUNES

REGLEMENT

COMITE 37 BADMINTON	Ref : CD/TDJ/005
Révision	Indice : D
REGLEMENT GENERAL	Date : 05/10/2016
Approuvé lors du CA du	????????

Préambule :

Le Comité Départemental d'Indre et Loire de Badminton propose pour la saison 2016/2017 trois circuits différents :

- * **Trophée Départemental Jeunes** : 6 étapes : 3 en simple, 2 en double et double mixte et 1 par équipe.
- * **Circuit Départemental Jeunes** : 6 étapes : 3 en simple, 2 en double et double mixte et 1 par équipe.
- * **Rencontre Départemental Jeunes** : 5 journées de compétition, dont une par équipe.

Ces étapes se joueront dans tout le département et un classement final sera établi par le comité (classement selon le règlement et barème de l'article 10 et 14).

Le montant de l'inscription est fixé par le comité 37. L'organisateur (club ou comité) a l'obligation de prévoir des récompenses au moins pour les trois premiers de chaque catégorie de son étape. Le comité aura à sa charge les récompenses issues du classement final de l'ensemble des étapes du TDJ.

Pour les catégories poussin (U 11) et minibad (U9), les filets des terrains doivent être à 1m40 aux poteaux (1m37 au milieu) et le couloir du fond ne fait pas partie de l'aire de jeux.

Article 1^{er} : CATEGORIES

Le Comité Départemental d'Indre et Loire de Badminton organise chaque saison 3 circuits homologués.

RDJ : U9 et U11 (poussins et minibads)

CDJ : U13 – U 15 – U 17 (benjamins à cadets)

TDJ : U13 – U 15 – U 17 (benjamins à cadets)

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBaD du département et être en possession de leur licence

Le classement maximum autorisé :

RDJ : pour les U11 → P10

CDJ : pour les U13 → P12 U15 → P12 U17 → P11

TDJ : pour les U13 → D9 U15 → D8 U17 → D7

Voir article 3 concernant le surclassement des U13 et U 15

Article 2 : REGLES

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'organisation des tableaux et des scores.

La saison de tdj et cdj comportera 6 journées plus le Championnat Départemental Jeunes et Vétérans qui compteront dans le classement final. Il y aura 3 journées de simple et 2 journées de double plus le CDJV et une journée par équipe .. Pour les RDJ nous aurons 5 journées dont une par équipe

- **RDJ** : rencontre PROMOBAD pour les U9 et U11 organisée le samedi.
9h-11h plateau puis compétition homologuée de 11h à 18h.
La participation au plateau est obligatoire les minibad et il est ouvert au poussin.
Matches de poule (de 4 ou 5 dans la mesure du possible) avec 2 sortants puis élimination directe.
- **CDJ** : Organisation le samedi (possibilité le dimanche sur autorisation du comité) de 9h à 18h, dans la mesure du possible.
Matches de poule (de 4 dans la mesure du possible) avec 2 sortants puis élimination directe en simple comme en double.
Pour les catégories U13 à U17 avec comme classement maximum P12 pour les U13 et U15 et P10 pour les U17.
Le vainqueur du CDJ passe directement au TDJ lors du prochain tournoi.
- **TDJ** : Organisation le dimanche (possibilité le samedi sur autorisation du comité) de 9h à 18h, dans la mesure du possible.
Matches de poule avec 2 sortants puis élimination directe en simple comme en double.

Classements attendus pour pouvoir participer aux TDJ :

Pour les U13 : P11 à D9

Pour les U15 : P11 à D8

Pour les U17 : P10 à D7

L'organisation se fera au sein des clubs du département répartie suivant le calendrier du Comité 37 badminton.

Voir calendrier du Comité 37 Badminton pour la répartition des journées en annexe et sur le site internet.

Article 3 : SURCLASSEMENT

Seul le surclassement simple est autorisé.

Les U9, U11, U15 ou U17 peuvent jouer dans leur catégorie d'âge ou dans la catégorie immédiatement supérieure.

Si un U11 (poussin) souhaite participer à un CDJ ou TDJ, un accord au Comité sera demandé.

Les U13 (benjamins) classés D8 et D7 joueront dans la catégorie U15.

Les U15 (minimes) classés D7 joueront dans la catégorie U17.

Article 4 : CANDIDATURES

Les clubs volontaires pour organiser une journée devront s'inscrire auprès de la Commission TDJ, dès la mise en ligne du présent règlement et du calendrier de la saison à venir (tdj@badminton37.fr).

Le Comité propose un calendrier aux clubs. A charge aux clubs volontaires d'organiser un tournoi (CDJ ou RDJ) de l'autorisation à la validation.

Le Comité se charge de l'organisation des RDJ.

Article 5 : TABLEAUX

Les organisateurs doivent proposer le tableau de simple ou les trois tableaux de doubles dans chacune des catégories d'âge.

Les têtes de séries sont désignées en fonction du classement CPPH au moment de l'élaboration des tableaux par le responsable des trophées en collaboration avec le juge-arbitre.

Les tableaux sont établis conjointement par l'organisateur et le juge-arbitre.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'organisation des tableaux et des scores.

Les TDJ, CDJ et RDJ doit être gérés par Badplus ou par un logiciel compatible.

Article 6 : HORAIRES

Accueil des joueurs à partir 8h ou plus tard selon le nombre de participants et/ou de la formule du tournoi.

Article 7 : ACCOMPAGNATEURS

Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur (1 au minimum) nommé par le club et présent dans la salle.

Les entraîneurs et accompagnateurs devront se tenir sur l'arrière des terrains, de façon à ne pas gêner le jeu des joueurs, ils devront veiller au respect des règles de coaching (« conseils » aux joueurs), et ne pas intervenir dans l'arbitrage, tout manquement au règlement pourra entraîner une exclusion de la salle.

Les accompagnateurs et les coachs devront veiller également au bon comportement des joueurs.

Le conseil des joueurs entre les points n'est pas autorisé dans toutes les catégories.

Article 8 : AFFICHAGE

Les tableaux, le planning horaire prévisionnel, les résultats de la compétition, ainsi que les classements à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans le gymnase.

Article 9 : VOLANTS

Les volants en plumes sont fortement recommandés pour les compétitions, mais nous tolérons les volants en plastique pour les RDJ et les CDJ. Ceux ci doivent être agréés par la FFBaD.

Des volants peuvent être en vente sur le lieu de la compétition au tarif fixé par l'organisateur.

Ils devront alors être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux.

Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs ou remplacement des volants non fournis par ses soins.

Article 10 : CLASSEMENT SUR LES CIRCUITS

A l'issue de chaque compétition, la Commission Jeunes établit un classement individuel par catégorie qui tient compte des points acquis en fonction de l'avancement de chaque tableau.

Un joueur peut s'engager en cours de saison.

Les points acquis par un joueur surclassé sont comptabilisés dans la catégorie d'âge dans laquelle il a joué.

Un joueur jouant tantôt dans une catégorie, tantôt dans une autre ne pourra apparaître que dans une seule catégorie du classement.

En cas d'égalité de points, les ex æquo seront départagés par les critères ci-dessous, et dans l'ordre suivant :

1. Le plus grand nombre de participations aux étapes,
2. Le meilleur total de points obtenu sur une étape du circuit. En cas d'égalité, on comparera le second meilleur total et ainsi de suite jusqu'à épuisement.
3. Le joueur le plus jeune.

Le classement concerne les catégories : U9, U11, U13, U15 et U 17 pour les garçons et les filles.

Sur le classement sont mentionnés :

> le nom et prénom du joueur, son club, le nombre de points acquis dans chaque compétition, le nombre total de points.

Il y aura un classement pour les RDJ, CDJ et TDJ.

Une Coupe sera remise au meilleur club du département également qu'il remettra en jeu la saison suivante.

Toutes les journées comptent pour le classement final.

Article 11 : ARBITRAGE

- Pendant les poules, l'arbitrage sera effectué par le gagnant du match précédent.

- Lors des tableaux finaux, l'arbitrage se fera par le perdant.

Pour les CDJ et TDJ, le club organisateur doit avoir une personne ayant le SOC Bad au sein du Club et se charge des tableaux en relation avec le Juge Arbitre.

→ JEUNES ARBITRES

Le comité d'Indre et Loire de Badminton souhaite mettre en place le dispositif jeune arbitre sur les journées des CDJ et TDJ. Dans un premier temps sur l'arbitrage, car le dispositif comporte 3 autres volets, le scoreur, le juge de ligne et le juge de service.

Article 12 : TENUE VESTIMENTAIRE

Les joueurs doivent respecter les règles générales de la FFBaD, et en particulier tout ce qui concerne la tenue vestimentaire et la publicité.

Les survêtements, et autres bermudas sont prohibés pendant le match.

Article 13 : REGLEMENT

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Le Comité 37 Badminton, se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

Article 14: BAREME DE POINTS

Grille de classement pour les RDJ, CDJ et TDJ

Nombres de points obtenus suivant le stade de la compétition. Cette grille pourra être modifiée.

Colonne	Points
Vainqueur	60
Finaliste	50
3ème	40
4ème	30
Quart de finaliste	20

Pour la compétition par équipe, le nombre de point attribué sera de 3 par match gagné et 1 point par match

perdu.

Article 15: RECLAMATION

En cas de réclamation, adresser un courrier à la Commission Jeunes, via le siège du Comité 37, dans les 72h après la fin de l'épreuve. Cette réclamation doit être formulée par le responsable du club (voir article 7).

Article 16 : INSCRIPTIONS

Les joueurs doivent avoir une connaissance des règles et du jeu (tenue de raquette, limites du terrain, position au service, comptage des points,...). L'inscription d'un joueur équivaut à la prise de connaissance par celui ci de ce règlement.

Les dates limites d'inscription sont à respecter sachant qu'un joueur non inscrit dans les délais ne sera pas accepté même s'il se présente le jour de la compétition.

Les joueurs n'étant pas inscrits sur poona le jour de la préparation des tableaux ne pourront pas participer à la compétition.

Les inscriptions seront faites par « mail » avant le :

- vendredi soir une semaine AVANT la date de la compétition, le tirage au sort sera réalisé le lendemain

à l'attention de l'organisateur (club ou comité).

Le nom du responsable de club pour la journée doit être impérativement mentionné sur la feuille d'inscription, ainsi qu'un numéro de **PORTABLE** pour le joindre en cas de nécessité.

Ce dernier devra avoir les coordonnées de tous les joueurs participant à la journée.

Article 17 : FACTURATION

Le cout de l'inscription est fixé à 5 euros par joueur RDJ, CDJ et TDJ.

Si le club prend en charge l'organisation complète – inscriptions, tableaux, JA, SOC, buvette, récompenses...

Après avoir perçu les 5€ reversera 1€/joueur au Comité 37 = bénéfice 4€/joueur

Si le club laisse au Comité l'organisation complète de la compétition, après avoir perçu les 5€ reversera 4€ au Comité 37 = bénéfice 1€/joueur

L'organisation des RDJ est à la charge complète du Comité. Il percevra 5€ et 1€ pourront être reversé au club si il tient la table de marque.

Les convocations transmises aux clubs avec le coût **font office de factures (y compris les CDJ/ TDJ par équipe).**

Il appartient à chaque club de régler le montant avant le CDJ/TDJ/RDJ.

Le chèque devra être libellé à l'ordre de l'organisateur et être envoyé avant la date du tournoi.

Merci de bien vouloir privilégier les paiements par virements.

Article 18 : FORFAITS et PENALITES

Les joueurs forfaits après l'envoi des convocations et ayant avertis l'organisateur, devront acquitter le montant de l'inscription et fournir un justificatif médical au Comité et à l'organisateur.

En cas de manquement à cette règle, le joueur sera exclu des circuits pendant trois mois et des autres compétitions, s'il est sanctionné par la commission de discipline de la Fédération, selon l'article 17 du Règlement Général des Compétitions (RGC).



Une liste des WO sera tenue à jour par le Comité.

Article 19 : COMMUNICATION

Le club qui accueille le tournoi doit fournir au comité à l'adresse suivante corentin.grellier@outlook.com un article avec 1 ou 2 photos expliquant les principaux résultats du tournoi qu'ils ont organisé. Cet article doit être envoyé au plus tard le mercredi suivant le tournoi à 20h.

Le comité se chargera de transmettre l'article à la Nouvelle République.

Annexe : Calendrier

Compétitions	Dates	Lieux
RDJ	08-oct	Annulé
	26-nov	Montlouis
	07-janv	Tours
	18-mars	Nouzilly
	03-juin	Château
CDJ	22-oct	Annulé
	12-nov	Saint Av? 
	03-déc	Saint Cyr
	04-mars	Chambray
	02-avr	Joué
	10-juin	Montlouis
TDJ	23-oct	Annulé
	13-nov	?? 
	04-déc	Saint Cyr
	05-mars	Chambray
	02-avr	Joué
	11-juin	Montlouis
CDJV	4/5-fév	Fondettes

ANNEXE 1 REGLEMENT TDJ 4 PAR EQUIPE

TROPHÉE DÉPARTEMENTAL JEUNES D'INDRE & LOIRE TOURNOI PAR ÉQUIPES

RÈGLEMENT PARTICULIER

1. Lieu, dates et horaires :

RDJ :	Nouzilly	Samedi 18/03
CDJ :	Chambray Les Tours	Samedi 04/03
TDJ :	Chambray Les Tours	Dimanche 05/03

2. Le tournoi sera sous la forme de rencontres par équipes.

3. Chaque équipe sera constituée : 1 ou 2 filles + 2 ou 3 garçons (ce nombre pourra être ajusté par l'organisation pour maximiser le nombre de matchs par joueur)

4. Chaque équipe sera identifiée par le prénom + le nom de sa SD, qui en sera également la capitaine

5. Chaque rencontre comprendra : 2 simples-hommes + 1 simple dame (ce nombre pourra être ajusté par l'organisation pour maximiser le nombre de matchs par joueur)

6. Les tableaux préliminaires des rencontres se joueront en poules de 3 ou de 4.

7. Dans chaque catégorie d'âge, les équipes têtes de série ainsi que l'ordre de valeur des SH dans les équipes (SH1, SH2, et éventuellement SH3), seront déterminés selon le CPPH

8. Dans les rencontres, l'ordre des matchs sera le suivant : SH1 / SD / SH2

9. Barème des points lors des rencontres :

Match gagné :	1 pt
Match perdu ou forfait :	0 pt

10. Barème des points dans les poules :

Rencontre gagnée :	1 pt
Rencontre perdue ou forfait :	0 pt

11. Modalité de classement des équipes dans les poules :

11.1. Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

11.2. S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

11.3. Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

11.4. Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

11.5. Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des ou de la rencontre(s) les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

11.6. En dernier recours, les équipes sont départagées par un tirage au sort.

12. En règle générale, tous les matchs d'une même rencontre se joueront sur le même terrain

13. Les rencontres pour la 3ème place seront jouées dans toutes les catégories d'âge

14. Arbitrage : les matchs seront en auto-arbitrage

15. Volants à la charge des joueurs